

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage
de la performance des acteurs
de l'offre de soins

Bureau qualité et sécurité des soins
(PF2)

Instruction DGOS/PF2 n° 2013-254 du 24 juin 2013 relative à l'organisation de la semaine de la sécurité des patients 2013

NOR : AFSH1316405J

Validée par le CNP le 7 juin 2013. – Visa CNP 2013-139.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : organisation de la semaine de la sécurité des patients du 25 au 29 novembre 2013 auprès des professionnels de santé libéraux, dans les établissements de santé et médico-sociaux, et toute structure intéressée.

Mots clés : professionnels de santé libéraux – professionnels de santé – établissements de santé – sécurité des patients – communication – usagers.

Références :

Articles L. 6111-2, L. 6144-1 et L. 6161-2 du code de la santé publique ;

Articles R. 6111-1 à R. 6111-11 du code de la santé publique, modifiés par le décret n° 2010-1029 du 30 août 2010 et par le décret n° 2010-1408 du 12 novembre 2010 ;

Circulaire DGOS/PF2 n° 2011-416 du 18 novembre 2011 en vue de l'application du décret 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé.

Annexes :

Annexe I. – Règlement du concours vidéo destiné aux participants.

Annexe II. – Appel à projets dans le cadre de la semaine de la sécurité des patients 2013.

*La ministre des affaires sociales et de la santé
à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé.*

La DGOS organise cette année la troisième édition de la semaine de la sécurité des patients (SSP), qui se déroulera du 25 au 29 novembre 2013. La présente instruction a pour but de mobiliser les professionnels de santé libéraux, salariés et hospitaliers, dans la réalisation de cet événement et d'apporter des précisions sur son déroulement.

La semaine de la sécurité des patients a pour objectif de favoriser la communication sur la sécurité des soins et de mettre en avant le dialogue entre les usagers et les professionnels de santé.

L'édition 2013 est réalisée en lien avec le Programme national pour la sécurité des patients, qui a fait l'objet d'une annonce par Mme Marisol Touraine le 14 février 2013. L'une des priorités du programme est la mise en avant du patient coacteur de sa sécurité, thème qui est aussi au centre de la semaine de la sécurité des patients.

Cette année, un effort particulier sera également porté à l'implication des professionnels de santé libéraux et de leurs patients, ainsi qu'aux problématiques des liens entre la ville et l'hôpital.

La campagne 2013 repose sur les actions suivantes :

- une inscription sur la page web SSP du site du ministère : www.sante.gouv.fr/ssp ;
- l'organisation d'actions de communication locales sur la base des outils proposées sur le site SSP ou en élaborant des outils locaux spécifiques axés sur la communication entre patients et professionnels de santé. Les actions qui se dérouleront durant cette semaine seront fondées comme chaque année sur le volontariat des acteurs et sur les différentes initiatives des ARS, des structures régionales d'aide et d'appui, des établissements, des URPS, des associations de représentants d'usagers, des ordres professionnels ;
- la participation à un concours vidéo (annexe I) ;
- la proposition d'un support de communication dans le cadre de l'appel à projet SSP 2013 (annexe II). Cet appel a pour but de mettre en avant des propositions de groupes de travail extérieurs au ministère de la santé qui souhaitent développer un thème lié à la sécurité des soins et réaliser un projet de support de communication national.

En 2013, la semaine de la sécurité des patients repose sur les thèmes suivants :

- bien utiliser les médicaments ;
- favoriser la communication et apprendre de ses erreurs ;
- la sortie du patient hospitalisé.

Des supports spécifiques seront proposés aux professionnels libéraux souhaitant marquer leur engagement dans cet événement.

Les thèmes et supports de la campagne nationale seront élaborés par plusieurs groupes de travail réunis par la DGOS pour la conception et le suivi des campagnes. Les groupes seront composés de représentants des professionnels libéraux, de représentants de professionnels des établissements de santé et de représentants des usagers. Les outils en 2013 seront issus des travaux de ces groupes et des propositions retenues issues de l'appel à projets. Les régions, structures, associations de patients, établissements et professionnels de santé peuvent également communiquer sur d'autres thèmes ou sujets de leur choix en fonction de leur situation particulière.

La page Internet dédiée à la semaine de la sécurité des patients, sur le site du ministère, est d'ores et déjà accessible : www.sante.gouv.fr/ssp.

Chaque professionnel de santé est concerné par cette campagne, et pourra s'inscrire en ligne, dès le mois de juillet, sur le site du ministère de la santé pour commander des outils de communication et s'engager à évoquer les thèmes qui le concernent plus particulièrement dans sa pratique professionnelle.

La DGOS compte cette année encore sur l'engagement des ARS pour favoriser une dynamique de communication locale et régionale, et pour développer l'implication des URPS et des professionnels libéraux dans la semaine. Les ARS sont invitées à transmettre les informations sur la campagne 2013 à toutes les URPS et associations de représentants de professionnels de santé et d'usagers de leur région, aux établissements de santé et médico-sociaux, et à initier, dès à présent, une dynamique régionale pour favoriser la mise en œuvre d'événements de portée locale ou régionale.

Pour la ministre et par délégation :

*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
D. PIVETEAU

Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS

ANNEXE I

RÈGLEMENT DU CONCOURS VIDÉO DESTINÉ AUX PARTICIPANTS

Réalisez une courte vidéo sans aucune contrainte de style ou de genre – fiction, documentaire, animation ou format mixte – et participez au concours « Engageons-nous pour des soins plus sûrs ».

Votre vidéo pourrait être sélectionnée et être diffusée sur le site du ministère de la santé et projetée lors d'une soirée débat de la SSP 2013.

POUR PARTI: Inscrivez-vous à la liste d'envoi du concours vidéo de l'ITIE

Les soumissions devront se conformer à la présente annexe à l'instruction du DGOS/PF2 n° 2013/254 du 24 juin 2013 et être envoyées selon les modalités prescrites d'ici le 15 octobre 2013. Ces vidéos seront jugées selon les critères de sélection mentionnés ci-dessous.

Candidatures

Peuvent candidater:

- Les associations et fondations exerçant leurs activités dans le domaine sanitaire et/ou médico-social comme les associations d'usagers ou les associations et organisations professionnelles;
- Les établissements de santé et médico-sociaux;
- Les professionnels de santé hospitaliers ou travaillant en établissement médico-social;
- Les professionnels de santé exerçant une activité salariée ou libérale en ville;
- Les sociétés savantes issues du monde sanitaire;
- Les représentants de réseaux de professionnels de santé (conférences, OMEDIT...).

Objet de la vidéo

L'objet de ces vidéos est de montrer comment promouvoir la sécurité des soins à travers la valorisation de la communication avec le patient.

La vidéo pourra servir d'outils de diffusion lors de la semaine et de sensibilisation auprès des professionnels de santé, des patients et de leur entourage sur l'importance d'établir un dialogue, afin d'améliorer la sécurité de la prise en charge et des soins qu'ils soient donnés en milieu hospitalier, médico-social ou en cabinet de ville.

Suggestions de thèmes:

Vous pouvez vous inspirer des thèmes ci-dessous à titre d'exemple pour vous guider dans le cadre de la conception de la vidéo:

- la sécurité médicamenteuse;
- la récupération des situations à risques;
- un patient coauteur en matière de sécurité des soins;
- la prévention des événements indésirables graves;
- l'identité du patient tout au long du parcours de soins;
- la promotion de la bientraitance;
- la prévention des problèmes liés à la nutrition;
- la sécurité au bloc opératoire.

Processus de sélection

Les vidéos sélectionnées devront répondre à tous les critères de sélection ci-mentionnés. Toute vidéo ne correspondant pas à l'objet du concours ou comportant un contenu inadéquat sera exclue.

Critères de sélection

Les vidéos seront jugées principalement sur la manière dont elles traitent du sujet de la sécurité des soins et de l'importance de la communication avec les patients.

Les vidéos seront sélectionnées suivant les critères suivants:

- Clarté et pertinence
- Créativité
- Narration
- Qualité technique

Règlement

Modalités techniques :

1. La durée de la vidéo doit être de 90 secondes au minimum et ne devra pas dépasser les 3 minutes.
2. Votre vidéo devra être enregistrée et envoyée sous format AVI (images MP4, son MP3).
3. La vidéo ne doit pas dépasser 2 Go.
4. La date limite d'envoi des vidéos est fixée au 15 octobre 2013.
5. Tout extrait de la vidéo, de même que la musique, les images photographiques et autres éléments devront être une création originale du réalisateur. À défaut, une preuve d'autorisation d'utilisation de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle devra être soumise.
6. Vous devrez soumettre une page générique sur un document séparé recensant l'ensemble des personnes qui ont contribué à la création de la vidéo.

Envoi des copies :

1. Envoyez votre lien vers la vidéo accompagnée des informations stipulées ci-dessous par courrier électronique à l'adresse suivante : DGOS-PF2@sante.gouv.fr.
2. Lors de l'envoi de la vidéo, merci de bien vouloir inscrire la mention : « CONCOURS VIDÉO SSP 2013 » ainsi que le nom de votre établissement, structure ou association en veillant à respecter les consignes suivantes :
 - vous devrez télécharger la vidéo sur les plates-formes de partage de vidéos de type YouTube (joindre le lien) ou directement sur le site web de votre établissement ou structure ;
 - vous devrez donner un titre à la vidéo ;
 - vous devrez décrire brièvement l'objet de la vidéo ;
 - vous devrez indiquer le ou les nom(s) et les coordonnées du ou des réalisateurs.
3. Vous devrez joindre et signer une déclaration sur l'honneur attestant que vous détenez tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour cette vidéo ou éventuellement pour son utilisation, et que vous acceptez les termes concernant l'utilisation et la diffusion de la vidéo comme indiqué dans le règlement de ce concours.

Mentions légales

Les participants qui soumettent une vidéo et s'inscrivent à ce concours, doivent accepter sans réserve tous les termes et conditions du concours. Les participants autorisent le ministère en charge de la santé à diffuser librement les vidéos qu'ils auront soumises sur le site www.sante.gouv.fr, le cas échéant, de les afficher sur d'autres canaux de médias, ou d'en faire tout autre usage non mentionné ci-dessus.

Ce concours n'est d'aucune manière sponsorisé, approuvé ou géré par ou associé à YouTube. Toute information fournie par les participants est destinée à l'administration du concours uniquement.

ANNEXE II

APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS 2013

Dans le cadre de la prochaine semaine sécurité des patients qui se déroulera du 25 au 29 novembre 2013, un appel à projets est ouvert à tous les acteurs qui souhaitent réaliser un support de communication qui sera utilisé au niveau national dans le domaine de la sécurité des patients. Ce document sera disponible en téléchargement libre à tous les participants de la SSP 2013 sur le site Internet du ministère de la santé.

Qu'est-ce que la semaine de la sécurité des patients

La sécurité des soins apportés aux patients est un objectif majeur pour l'ensemble des acteurs du système de santé. C'est la raison pour laquelle le ministère chargé de la santé organise la semaine de la sécurité des patients depuis 2011, pour que chacun, professionnel et usager, puisse s'informer, échanger et prendre conscience des enjeux et de son rôle dans ce domaine.

Cet événement a su créer une véritable dynamique associant les patients et professionnels de santé, pour une meilleure communication autour des soins dispensés et de leur sécurité. Cette campagne annuelle qui se déroule à la fin du mois de novembre met en avant des thèmes sélectionnés et propose aux participants des outils de communication qui y sont liés.

Trois thèmes avaient été retenus pour illustrer la 1^{re} édition du 21 au 25 novembre 2011 :

- bien utiliser les médicaments;
- comprendre les indicateurs qualités;
- agir sur les situations à risque.

La 2^e édition de la semaine de la sécurité des patients s'est tenue du 26 au 30 novembre 2012.

Quatre thèmes ont été mis en avant :

- bien utiliser les médicaments;
- favoriser la communication;
- soulager la douleur;
- renforcer l'hygiène des mains.

La 3^e édition de la semaine de la sécurité des patients aura lieu du 25 au 29 novembre 2013.

Les thèmes retenus sont les suivants :

- bien utiliser le médicament;
- favoriser la communication et apprendre de nos erreurs;
- la sortie du patient hospitalisé.

Les supports de communication de la SSP 2013 seront issus des propositions de groupes de travail associant les acteurs et les usagers du système sanitaire, mais aussi des thèmes et supports proposés dans le cadre de cet appel à projets. Les thèmes devront porter sur des sujets liés à la qualité et la sécurité des soins, avec pour objectif principal de favoriser la communication entre les patients, leur entourage et les professionnels de santé.

Qui peut candidater

- les associations et fondations exerçant leurs activités dans les domaines sanitaire et médico-social comme les associations d'usagers et/ou les associations et organisations professionnelles;
- les établissements de santé et médico-sociaux;
- les professionnels de santé exerçant une activité salariée ou libérale en ville, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'un regroupement (réseaux de santé, structures de proximité...);
- les services d'intérêt général dédiés à la prévention (services de PMI, santé scolaire et universitaire, santé au travail);
- les institutions et organismes susceptibles de conduire des actions de promotion des droits : agences régionales de santé (ARS), agences sanitaires, collectivités territoriales, caisses d'assurance maladie, mutuelles, organismes de recherche;
- les sociétés savantes issues du monde sanitaire;
- les représentants de réseaux de professionnels de santé (conférences, OMEDIT...).

Quel doit être le périmètre et la forme des projets présentés

Le prérequis de toute proposition dans le cadre de cet appel à projets est de favoriser la communication entre patients et professionnels de santé.

Le projet sera, de façon privilégiée, un support écrit de type flyer recto/verso ou un poster.

Le projet devra s'adresser au patient et à son entourage, au professionnel de santé et être conçu dans l'idée d'engager un dialogue.

Dans tous les cas, la rédaction ou la narration doit être pédagogique et simple afin de faciliter la compréhension par un public large.

Le champ de réflexion et de production d'un projet SSP 2013 est celui de la qualité, de la gestion des risques associés aux soins et de la sécurité des soins apportés au patient :

- la qualité est « la capacité des services de santé destinés aux individus et aux populations d'augmenter la probabilité d'atteindre les résultats de santé souhaités, en conformité avec les connaissances professionnelles du moment¹ » ;
- la gestion des risques associés aux soins vise à prévenir l'apparition d'événements indésirables associés aux soins et, en cas de survenance d'un tel événement, à l'identifier, à en analyser les causes, à en atténuer ou à en supprimer les effets dommageables pour le patient et à mettre en œuvre les mesures permettant d'éviter qu'il ne se reproduise ;
- la sécurité des soins est la capacité d'empêcher ou d'éviter les résultats indésirables ou les dommages qui proviennent des processus de soins eux-mêmes. C'est une dimension qui met l'accent sur la prévention des événements indésirables et sur la réduction des défauts de qualité des soins pour les patients.

Comment candidater

Les demandes de participation à cet appel à projets se font à l'adresse suivante :

DGOS-PF2@sante.gouv.fr.

Elles doivent comprendre l'origine de la demande (qui réalise la demande), l'objectif, le support envisagé ainsi qu'un prototype du projet.

Quand adresser la demande

Les demandes doivent parvenir au bureau PF2 de la DGOS avant le 15 septembre 2013.

Quelle suite sera donnée à mon projet

Le bureau PF2 de la DGOS s'assure de la recevabilité qualitative et technique du projet. Le bureau peut demander des compléments d'informations et des évolutions sur le projet présenté.

La recevabilité prendra également en compte l'adéquation du support avec la charte graphique de la SSP.

Le maquettage des supports écrits se fera par l'entité porteuse du projet et comportera le logo du ministère et du candidat s'il le souhaite.

Si le dossier n'est pas recevable pour intégrer les supports nationaux de communication de la SSP 2013, ils pourront toutefois être utilisés au niveau local et être intégrés dans les événements de la semaine sur le site Internet.

Le document « Appel à projets dans le cadre de la SSP 2013 » a été rédigé par la direction générale de l'offre de soins, bureau de la qualité et sécurité des soins (PF2).

(1) Définition de l'Institut de médecine des États-Unis (IOM).